



Samedi 4 & Dimanche 5 octobre - Château de Vincennes

Courses à distance connectées du Lundi 29 septembre au Dimanche 12 octobre

Règlement Général

Article 1 : Organisation

L’association **ODYSSEA** organise :

- Une course enfants de 1 km « Je cours pour maman », une épreuve pédestre « marche solidaire » mixte de 5 km, une Zumba solidaire et une épreuve en Duo Relais de 5km **le samedi 4 octobre 2025 à Paris (parcours Bois de Vincennes)**.
- Une épreuve pédestre mixte allure libre de 5 km, et une épreuve pédestre chronométrée de 10 km **le dimanche 5 octobre 2025 à Paris (parcours Bois de Vincennes)**.
- Des épreuves à distance connectées (5 km et 10 km) qui se tiendront du **lundi 29 septembre 08h00 au dimanche 12 octobre 18h00**.

Attention : pour ces épreuves à distance tout engagement nécessite l’acceptation et le strict respect de la charte de responsabilité incluant la bonne conduite et l’anti-triche qui sera validée sur l’application mobile Odysséa. Les participants à distance connectés ne pourront pas accéder aux zones de départ et d’arrivée le samedi 5 et dimanche 6 octobre 2024 au Château de Vincennes.

Association ODYSSEA ORGANISATION –

21 Passage Larousse 92240 Malakoff – E-mail : contact@odyssea.info
www.odyssea.info

Article 2 : Programme, circulation sur la voie publique et mesures sanitaires

Chaque inscrit devra se conformer à toutes les mesures de sécurité obligatoires et devra également respecter le code de la route, les règles de circulation sur la voie publique, la propreté du site, des parcours et de ses alentours.

Le nombre de dossards disponibles sera fonction des jauges autorisées par les autorités compétentes et pourra donc être amené à varier.

- **Samedi 4 octobre :**

11h30 : Zumba Solidaire

14h00 : départ de la course 1 km « Je cours pour Maman »

16h00 : Départ DUOdysséa 5km course non chronométrée

16h05 : départ du 5 km marche Solidaire

- **Dimanche 5 octobre :**

9h00 : départ de la course chronométrée de 10 km

(3 vagues de départ se succèderont espacées de 5min)

11h00 : départ du 5 km course non chronométrée

11h30 : départ du 5km marche non chronométrée

Les épreuves sont exclusivement réservées aux participants dûment inscrits et munis de leurs dossards, les accompagnateurs sont interdits sur le parcours pendant le temps de course.

Les trottinettes, vélos, skateboards et rollers ne sont pas non plus autorisés sur le parcours.

Les poussettes et les chiens tenus en laisse sont interdits sur tous les parcours à l'exception du 5km marche et devront se placer en fin de sas pour ne pas gêner les autres participants.

Toutes les informations concernant le plan de parcours, les lieux et dates de retraits des dossards et tee-shirts de course sont disponibles sur le site internet <https://odyssea.info/course/odyssea-paris/>.

L'entrée sur le village Odysséa Paris se fera via la présentation de son dossard ou de sa convocation (téléchargeable via le site odyssea.info). Un contrôle visuel à chaque entrée sera effectué. Les sacs à dos sont interdits ainsi que les bâtons de marches nordique.

- **Épreuves à distance connectées (5 km et 10 km) du lundi 29 septembre 08h00 au dimanche 12 octobre 18h00.**

Les épreuves à distance sont exclusivement réservées aux participants dûment inscrits qui recevront un lien de téléchargement pour accéder à l'application mobile Odysséa et participer à l'épreuve connectée.

Tous les inscrits déclarent être en possession d'une police d'assurance individuelle accident couvrant les dommages corporels. L'épreuve connectée ODYSSEA est non encadrée par l'organisateur. Tous les inscrits participant sous leur entière responsabilité pour tout dommage que ce soit. La réalisation d'une distance de 5 km ou 10 km demande un entraînement adapté, tous les participants doivent être sûrs de leur état de bonne forme physique pour réaliser le Challenge Connecté. En souscrivant à la course, les participants déclarent être informés de ce point et acceptent de participer sous leur entière responsabilité. Ils dégagent l'association ODYSSEA, organisateur de l'évènement, de toutes responsabilités pour quelques réclamations que ce soit, concernant toutes blessures personnelles, décès ou dommages matériels survenus lors de cette course à distance connectée.

Article 3 : Modalités d'inscriptions

3-1 Inscription individuelle (dans la limite des dossards disponibles)

Les inscriptions individuelles s'effectuent selon les conditions suivantes :

Sur internet : <https://odyssea.info/course/odyssea-paris/>.

Inscriptions en ligne possibles jusqu'au **vendredi 29 aout 2025 à 20h dans la limite du nombre de dossards disponibles** et fonction des jauge autorisées par les autorités compétentes.

Pour la personnalisation des dossards, l'association pourra refuser tout surnom ou qualificatif, contraire aux bonnes mœurs.

Nous vous rappelons que les propos outrageants, dégradants, injurieux, diffamants sont punis par la loi et passibles de poursuites.

3-2 Tarifs d'inscription individuels

Course Présentielle	Tarif sans tee-shirt	Tarifs avec tee-shirt
1 km enfants « Je cours pour Maman »	6 €	10 €
5 km Marche solidaire le samedi	12 €	18 €
5 km Marche solidaire le samedi (-16 ans)	9 €	12 €
5km DUOdysséa 2 inscriptions Adultes	25 €	30 €
5km DUOdysséa 2 inscriptions Mineurs (-16 ans)	15 €	20 €
5 km Marche ou course allure libre le dimanche	20 €	25 €
5 km Marche ou course allure libre le dimanche (-16 ans)	9 €	12 €
10 Km course chronométrée à partir de 16 ans	25 €	30 €

Course à distance connectée 5 km ou 10 km	Tarif sans tee-shirt	Tarif avec tee-shirt
A partir de 14 ans pour le 5 km et 16 ans pour le 10 km	20 €	25 €

Zumba Solidaire incluant le t-shirt de la course	15 €
Participation Solidaire incluant le t-shirt de la course	15 €

Il ne sera procédé à aucun remboursement. En cas d'annulation de la course présente, les personnes seront automatiquement basculées sur les courses connectées.

3-3 Limite d'âge (le jour de la course) :

Epreuves sur place le 4 octobre et 5 octobre :

1 km enfants « Je cours pour Maman » : entre 5 ans et 12 ans.

5 km Marche Solidaire: à partir de 5 ans. Les enfants de moins de 5 ans seront tolérés exclusivement en poussette (participation gratuite).

5km Du'Odysséa : à partir de 8 ans.

5 km course Allure Libre et Du'Odysséa : à partir de 8 ans.

10 km course chronométrée : à partir de 16 ans.

Epreuves à distance connectées :

5 km : A partir de 14 ans.

10 km : A partir de 16 ans.

Pour les 2 courses connectées, une autorisation pour les mineurs sera validée en ligne par les parents.

3-4 Challenge Entreprises

Les inscriptions des groupes participants au Challenge Entreprises s'effectuent selon les conditions suivantes :

Pour participer les groupes constitués devront compléter un dossier d'inscription sur <https://odyssea.info/course/odyssea-paris/>.

Un tarif forfaitaire de base de 100 € HT (120 € TTC) sera appliqué pour tous les groupes entreprises au titre de frais de gestion. Ces frais de gestion devront être réglés pour validation de l'inscription de l'entreprise au Challenge Entreprises.

Par ailleurs, un minimum de 30 dossards sera facturé à chaque groupe. Il ne sera procédé à aucun remboursement ou aucune annulation après la clôture des inscriptions. Pour participer, chaque groupe devra être composé à minima de 30 marcheurs/coureurs. **Une surfacturation de 15 € sera appliquée par dossard manquant le cas échéant.**

- La création d'une demande de groupe avec formulaire à remplir sera accessible jusqu'au **vendredi 05 septembre 2025** à 20h
- La saisie des inscrits dans les espaces groupes/entreprises seront clôturées à la date du **lundi 08 septembre 2025** à 20h.

Les groupes et/ou entreprises ne bénéficieront d'aucun tarif préférentiel sur l'inscription de chaque participant au sein de leur groupe et seront facturés au prix de l'inscription individuelle.

Ils seront par ailleurs assurés d'obtenir des dossards pour leur groupe à partir du moment où ils se seront inscrits préalablement sur le site www.odyssea.info

Pour participer les groupes constitués devront s'inscrire via un dossier d'inscription sur www.odyssea.info.

Dès lors, un « responsable d'équipe ou référent » devra être désigné au sein de l'équipe constituée et sera le correspondant de l'Organisation ODYSSEA pour l'ensemble des opérations relatives aux inscriptions et à la distribution des tee-shirts et dossards (contact : odyssea.groupe@gmail.com).

Un challenge du Cœur en ligne sur le site internet odyssea.info classera les entreprises en fonction de la somme totale collectée par leur groupe.

Un challenge du temps en ligne sur le site internet odyssea.info classera les entreprises sur 10km ayant réalisés les meilleures performances dans 3 catégories différentes (Mixte, Hommes et Femmes).

La visibilité sur le tee-shirt de course Odysséa (offert à l'ensemble des participants inscrits sous réserve de stock disponible) est exclusivement réservée aux partenaires de la course.

Les entreprises participantes ainsi que leurs collaborateurs ne pourront en aucun cas ajouter le logo et/ou nom de leur entreprise sur le T-shirt et/ou dossard sans en avoir expressément fait la demande auprès d'Odysséa et obtenu son autorisation.

Article 4 : Justificatifs

- Épreuves pédestres : 5km DUOdysséa, 5 km Marche solidaire du samedi 4 octobre, 1 km enfants « Je cours pour Maman » du samedi 4 octobre et 5 km Course/Marche non chronométrée du dimanche 5 octobre.**

Une convocation téléchargeable sur notre site sera exigée lors du retrait des dossards ainsi qu'une pièce d'identité.

Le Parcours Prévention Santé n'est pas requis. Pour autant, pour les coureurs/marcheurs mineurs, l'autorisation parentale sera nécessaire et le parent responsable autorise le transfert à l'hôpital de son enfant mineur par un service d'urgence (Pompiers, SAMU, etc. ...) pour que puisse être pratiquée, en cas d'urgence, toute hospitalisation, intervention chirurgicale, y compris une anesthésie sur son enfant.

- Épreuve pédestre : 10 km course chronométrée du dimanche 5 octobre.**

Une convocation téléchargeable sur notre site sera exigée lors du retrait des dossards ainsi qu'une pièce d'identité. Ces courses pédestres étant ouvertes aux licenciés comme aux non licenciés, lors de l'inscription, il y a lieu de remettre :

- une attestation Parcours Prévention Santé (PPS) mis en place par la FFA via sa plateforme dédiée (www.pps.athle.fr) Pour être valable, le PPS devra être effectué au maximum trois mois avant la date de la manifestation à laquelle la personne souhaite s'inscrire.

OU

- une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA ou d'un « Pass' J'aime Courir », délivré par la FFA et complété par le

médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Dirigeant et Découverte ne sont pas acceptées);

ATTENTION : Depuis le 1er janvier 2019, les licences de triathlon ne sont plus acceptées pour participer à une épreuve running et ce malgré la mention que la FFTRi a ajouté sur lesdites licences

- **Les participants étrangers** sont tenus de fournir également une attestation PPS mis en place par la FFA via sa plateforme dédiée (www.pps.athle.fr) même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à l'IAAF.

L'organisateur conservera, selon le cas, la trace de la licence présentée (numéro et fédération de délivrance), l'original ou la copie du certificat, pour la durée du délai de prescription (10 ans).

Sans présentation de ces documents, les participants ne pourront pas participer à la manifestation.

- **Épreuves à distance connectées (5 km et 10 km) du lundi 29 septembre 08h00 au dimanche 12 octobre 18h.**

L'épreuve 10 km à distance connectée étant chronométrée, un certificat médical est obligatoire afin de pouvoir être classé, avec les mêmes mentions nécessaires citées dans le paragraphe ci-dessus.

L'épreuve 5 km à distance connectée n'étant pas classée, le certificat médical n'est pas obligatoire.

Article 5 : Résultats et classements

- Épreuves pédestres mixtes du samedi 4 octobre et du dimanche 5 octobre

La course du 10 km fera l'objet d'un chronométrage et d'un classement scratch. Ce classement fera l'objet d'une publication, tant sur Internet que sur tout média au choix de l'organisateur.

Les participants du 5 km allure libre ou marche Solidaire et 1 km enfants « Je cours pour Maman » se verront également attribués un dossard (obligatoire pour prendre le départ des épreuves), mais aucun classement ne sera produit.

- Épreuves à distance connectées (5 km et 10 km) du lundi 29 septembre 8h au dimanche 12 octobre 18h.

La course 10 km fera l'objet d'un chronométrage via l'application et d'un classement scratch. Ce classement fera l'objet d'une publication, tant sur Internet que sur tout média au choix de l'organisateur.

La course 5 km ne fera l'objet d'aucun classement.

Article 6 : Temps de course

Le temps de course maximum est de 1h30 pour effectuer le parcours des 10 km et de 1h30 sur le 5 km sur les courses présentielle.

**Article 7 : Responsabilité, Responsabilité civile et Garantie personnelle
« individuelle accident », épreuve sur site (non connectée)**

Les personnes participent à la compétition sous leur propre et exclusive responsabilité en cas de vol(s), perte(s), ou détérioration(s) d'objets, comme en cas d'accident ou défaillance consécutifs à un mauvais état de santé, ou encore en cas de non-respect du Code de la Route ou du présent règlement.

Tout dossard est individuel et en est sa propriété. En aucun cas, il ne peut le céder à une tierce personne.

L'association Odysséa dans le cadre de cette épreuve pédestre, a contracté une assurance couvrant les risques en responsabilité civile des organisateurs, des bénévoles et des participants. Les licenciés bénéficient d'une assurance liée à leur licence.

Il incombe aux autres concurrents (non licenciés) de souscrire une garantie personnelle "individuelle accident". Si ceux-ci n'adhèrent à aucun contrat de ce type, chaque **participant déclare solennellement en s'inscrivant et en adhérant au présent règlement refuser de souscrire une garantie personnelle « individuelle accident » et ce en toute connaissance de cause.**

La sécurité médicale est assurée **uniquement le samedi 5 octobre et le dimanche 6 octobre** sur l'évènement par un poste de secours en présence d'un médecin.

Article 8 : Droits à l'image

Un reportage photos et vidéo sera effectué dans le cadre de cette manifestation, dont les photos et les images seront publiées sur les divers médias dont disposent l'organisateur et ses partenaires et pourront être utilisées à des fins commerciales.

Article 9 : Annulation

Un directeur de course est nommé par l'organisateur pour cette compétition. Il a tout pouvoir de décision et cela sera sans appel. En particulier, en cas de force majeure il sera autorisé à annuler l'épreuve au dernier moment comme de l'arrêter au cours de son déroulement.

A quelque titre que ce soit, il ne sera procédé dans ce cas à un quelconque remboursement des frais d'inscriptions.

Article 10 : Traitement des données et Politique de confidentialité

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre inscription. Elles font l'objet d'un traitement informatique conforme aux dispositions de la Loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, ainsi qu'au règlement Européen n°2016/679 du 27 avril 2016. En vertu ceux-ci, vous bénéficiez d'un droit d'opposition, d'accès, et de rectification, de suppression, et de portabilité des données vous concernant. Pour faire usage de celui-ci vous devez adresser un courriel à l'adresse : contact@odyssea.info.

La politique de confidentialité de l'association Odysséa en matière de protection des données personnelles est susceptible d'être modifiée, notamment au gré des évolutions légales et jurisprudentielles. Toutes les modifications éventuellement apportées seront consultables sur les règlements de course. La présente politique de confidentialité s'applique à tout participant inscrit et utilisateur de l'application mobile Odysséa.

ODYSSEA est seule propriétaire des informations recueillies au moment de votre inscription. En aucun cas les informations personnelles ne seront vendues, échangées, transférées, ou données, sous-traitées à une autre société pour n'importe quelle raison que ce soit. Par ailleurs, seules les informations strictement nécessaires sont recueillies, et ce, dans l'unique but de répondre aux demandes des participants et répondre aux besoins individuels.

Nous ne vendons pas vos informations personnelles et nous ne collectons pas, n'utilisons pas et ne partageons pas des cookies avec des tiers.

Des questions ou des commentaires sur cette Politique de confidentialité peuvent être envoyés par courrier à l'adresse mail contact@odyssea.info

Article 11 : Adhésion au règlement

L'inscription à la course ODYSSEA PARIS vaut adhésion expresse :

- au présent règlement et en particulier l'acceptation pour chaque participant de voir figurer son nom, prénom et photos dans les médias, sur Internet et sur tout document et plaquette que l'organisation et ses partenaires seraient amenée à créer et à diffuser après l'épreuve.
- à l'engagement pour chaque participant de respecter les différents protocoles sanitaires mis en place par l'organisation.